



Nombre de membres

Séance du 25 septembre 2023

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, Maire.

Présents : 13

Votants: 14

Sont présents: Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX, Pascal FERRAT, Valentin NOIRET, Matthieu EVERAERE, Adrien VALLIEZ, Elodie DEJARDIN, Maryline TOURIGNY

Représentée : Angélique DRUART par Isabelle PREVOTEAUX

Absent non excusé : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Christiane CAMACHO

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JUIN 2023

Le procès-verbal n'amène aucune remarque. Le Conseil Municipal approuve avec 14 voix pour le procès-verbal du 26 juin 2023

PASSAGE DE LA ROUTE DE CHASSEMY EN AGGLOMERATION

Monsieur le Maire donne la parole à la troisième adjointe, Madame Séverine BERGE, concernant le passage de la route de Chassemy en agglomération.

Madame Séverine BERGE explique au Conseil que ce projet part d'un rapport établi par la Direction de la Voirie Départementale de l'Aisne (DIR) qui a positionné des caméras en raison de la vitesse excessive des véhicules et poids lourds qui traversent la Route de Chassemy.

Ce rapport constate qu'à 8 heures du matin, beaucoup de véhicules et poids lourds ne respectent pas les 70 km/heure mais circulent à environ 110 km/heure, ce qui justifie la peur des riverains quand ils rentrent ou sortent leur voiture du garage.

L'idée est donc de voir comment sécuriser cette zone hors agglomération. La DIR propose de passer la Route de Chassemy en agglomération. Cependant la DIR aura encore la maîtrise mais la commune aura la charge des abords de la chaussée et pourra aménager la voie.

Madame Séverine BERGE propose de choisir un point A et un point B afin de délimiter la zone qui passera en agglomération.

Une fois la zone délimitée, une proposition sera faite à la DIR qui mettra les panneaux en place.

Monsieur Matthieu EVERAERE se demande si cette solution changera les choses. Monsieur Patrick POINCELET considère que cela permettra à la commune de mettre des ralentisseurs car à l'heure actuelle elle ne peut rien faire.



Madame Séverine BERGE suggère de délimiter la zone soit :

- après le chemin de fer PR-3 + 170 jusqu'au pont de la Vesle PR-2 + 338 soit 1,5 km de chaussée
- après le chemin de fer PR-3 + 170 jusqu'au garage "Marcel" soit environ 650 mètres de chaussée

Monsieur le maire invite le Conseil à délibérer.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de passer la Route de Chassemy en agglomération à partir du Chemin de fer PR-3 + 170 jusqu'au garage Marcel soit environ 650 mètres de chaussée
- autorise Madame Séverine BERGE à exposer le projet à la DIR.

OBTENTION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Monsieur le Maire rappelle qu'il a sollicité une subvention en date du 28 avril 2023 auprès de la DRAC afin de pouvoir financer les travaux de couverture de l'Eglise. Cette subvention a été accordée.

L'accord de la DRAC va permettre à la commune de débiter les travaux en anticipation du futur appel à projets pour l'année 2024 auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Le 15 juin 2023, par Arrêté, la Direction Régionale des Hauts-de-France a versé à la Commune la somme de 7.939 €, soit 30 % du montant des travaux.

Le Conseil Municipal prend acte du versement de la subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT (API) POUR LES TRAVAUX DE COUVERTURE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle l'urgence des travaux de couverture de l'Eglise. Ces travaux vont devoir commencer par anticipation avant le lancement du futur appel à projet auprès du Conseil Départemental pour 2024.

Monsieur le Maire expose qu'une dérogation pour commencement anticipé des travaux avant accord de subvention, a été accordée à la commune par le conseil départemental et par le conseil régional suite à l'accord de financement obtenu de la DRAC. Il précise que la dérogation ne vaut pas accord de subvention.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 26.466 € hors taxes correspondant au devis de la société José Courson choisi par le Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil départemental pour l'attribution d'un financement selon le plan de financement ci-dessous :

Montant HT :	26.465,75 € (soit 31.758,90 TTC)
Subvention DRAC 30 % :	7.939,00 €
Subvention Région Hauts-de-France 20 %	5.293,15 €
Subvention API 30 %	7.939,72 €
Autofinancement commune HT 20 %	5.293,88 € (10.587,03 TTC)



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet présenté,
- autorise le plan de financement ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dès le lancement du prochain appel à projets pour l'année 2024 et à signer tout document relatif à ce dossier

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LES TRAVAUX DE COUVERTURE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle l'urgence des travaux de couverture de l'Eglise. Ces travaux vont devoir commencer par anticipation avant le lancement du futur appel à projet auprès du Conseil Régional pour 2024.

Monsieur le Maire expose qu'une dérogation pour commencement anticipé des travaux avant accord de subvention, a été accordée à la commune par le conseil départemental et par le conseil régional suite à l'accord de financement obtenu de la DRAC. Il précise que la dérogation ne vaut pas accord de subvention.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 26.466 € hors taxes correspondant au devis de la société José Courson choisi par le Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Régional pour l'attribution d'un financement selon le plan de financement ci-dessous :

Montant HT :	26.465,75 € (soit 31.758,90 TTC)
Subvention DRAC 30 % :	7.939,00 €
Subvention Région Hauts-de-France 20 %	5.293,15 €
Subvention API 30 %	7.939,72 €
Autofinancement commune HT 20 %	5.293,88 € (10.587,03 TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet présenté,
- autorise le plan de financement ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Hauts-de-France dès le lancement du prochain appel à projets pour l'année 2024 et à signer tout document relatif à ce dossier

FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Monsieur le Maire expose qu'une demande a été faite auprès de la commune pour le financement du Fonds de Solidarité pour le logement. Celui-ci permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir, et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Le financement du FSL est assuré par le Département. Les autres collectivités territoriales et toutes les personnes morales peuvent également y contribuer.

La participation pour la commune serait de 0,45 € par habitant.



Le Maire précise que la communauté de communes du Val de l'Aisne a refusé de contribuer au financement du fonds.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- refuse de contribuer au financement du FSL pour l'exercice 2023.

TRAVAUX DE REFECTION DU MUR DE L'ECOLE

Monsieur Serge CAMACHO, Maire, rappelle que Monsieur Jean-Marie CLICHE, conseiller municipal, avait évoqué lors de la dernière réunion, le fait que le mur de l'école se dégradait.

Monsieur le Maire a donc fait faire deux devis, l'un par la société DMD qui s'élève à 8.987,26 € TTC et le second par la société RCH qui s'élève à 9.643,83 €.

Monsieur Adrien VALLIEZ indique au conseil que le propriétaire d'une habitation sise Rue de Montpellier a fait refaire son mur par la société DMD et que les travaux sont bien faits.

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sous réserve du financement suffisant du budget 2023.

Si le financement est impossible, le projet sera porté au budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société DMD pour les travaux du mur de l'école pour un montant de 8.987,26 € TTC

- autorise Monsieur le Maire à financer les travaux sur le budget 2023 ou de le reporter au budget 2024.

VIDEOSURVEILLANCE

Monsieur le Maire a contacté une société de vidéosurveillance, la société LRS, qui lui a fait deux propositions :

La première consisterait à mettre une caméra dans les rues suivantes :

- Rue de Quincampoix, rue des Maillards, rue de Montpellier, rue de la Libération, Rue du Presbytère, Rue de la Marie-Jeanne.

Une caméra serait également mise au cimetière et à la mairie.

Le devis s'élèverait pour cette proposition à 65.314 € TTC. A cela, il faudrait rajouter le devis de la société DEMOUSELLE pour un montant de 20.000 €.

La deuxième proposition s'élèverait à environ 23.000 € TTC mais seuls le parking de l'école, la mairie et la rue du Presbytère seraient dotés d'une caméra.

Monsieur le Maire précise que le projet peut être subventionné et qu'il faudra passer par la gendarmerie.

Monsieur Marcel BASTON s'étonne que les propositions ne prévoient pas le Domaine des Etangs. Selon Monsieur Serge CAMACHO, cela s'explique par le fait que c'est l'église qui capte et que le Domaine des Etangs est trop éloigné.



Monsieur Jean-Marie CLICHE veut comprendre la gestion de la vidéosurveillance. Un PC est installé à la Mairie ou dans le bureau du maire et les images sont archivées un mois. Monsieur Serge CAMACHO précise qu'il faudra sécuriser le bureau ou la mairie.

Selon Madame Isabelle PREVOTEAUX, cela ne sert à rien. Pour Monsieur Valentin NOIRET, les habitants préféreraient rallumer l'éclairage le soir.

Monsieur Patrick POINCELET, détenteur de caméras, a été cambriolé et même avec les caméras, cela n'a donné aucune suite.

Pour Monsieur Adrien VALLIEZ, toutes les caméras ne sont pas utiles. Il demande également si les subventions couvrent le devis de la société LRS et de la société DEMOUSELLE ou uniquement la société LRS. Monsieur Serge CAMACHO prend note.

Madame Maryline TOURIGNY s'interroge sur le pourcentage de la subvention. Monsieur Serge CAMACHO considère que les subventions pourraient couvrir 70 à 80 % du devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à revoir la société LRS
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour étudier le projet de vidéosurveillance.

POUR : 8 voix

CONTRE : 6 voix

AGEDI : ADHESION AU SERVICE RGPD ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Mixte AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin et à ce titre propose un accompagnement pour la mise en conformité au RGPD.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique.



Le Maire propose au Conseil :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser le Maire à désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la collectivité.

ETUDE THERMIQUE DU DOJO

Monsieur Marcel BASTON, 1er adjoint, informe les membres du Conseil qu'il aura rendez-vous le 11 octobre avec la société MEGA STRUCTURE pour une proposition d'amélioration de l'isolation du dojo.

BOULANGERIE : CONCLUSIONS DU TRIBUNAL ET L'OBJECTIF POUR LES LOCAUX

Monsieur le Maire informe que Monsieur Frédéric LEFEUNE, a été convoqué le 8 septembre au Tribunal pour les loyers impayés de la boulangerie. Monsieur Frédéric LEJEUNE ne s'est pas présenté. Le Jugement sera prononcé le 29 septembre.

Monsieur Frédéric LEJEUNE risque d'être condamné à 1500,00 € de dommage et intérêts et aux remboursement des loyers.

Monsieur Marcel BASTON attire l'attention sur le fait qu'il faudra récupérer les clés rapidement avant la trêve hivernale.

Monsieur Serge CAMACHO précise que Monsieur LEJEUNE a vidé les locaux et pose la question sur le devenir de la boulangerie.

Madame Séverine BERGE propose de retrouver un boulanger.

Selon Monsieur Patrick POINCELET, tant que la commune est propriétaire uniquement des murs, rien n'est possible. Aujourd'hui, il faut attendre que Monsieur LEJEUNE soit mis en liquidation judiciaire pour pouvoir racheter le fonds de commerce.

Madame Séverine BERGE suggère de mettre des panneaux photovoltaïques à la boulangerie.



Pour Monsieur Serge CAMACHO et Monsieur Patrick POINCELET, c'est insuffisant pour le four et ce n'est pas rentable.

Après en avoir délibéré, le conseil remettra le problème de la boulangerie à l'ordre du jour dès décision du Tribunal.

BILAN DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Serge CAMACHO présente le bilan de l'extinction de l'éclairage public sur 2022/2023. Il précise que l'année n'est pas complète.

Sur toutes les rues, à la journée, il y a une économie de 14,91 €.

Monsieur Valentin NOIRET informe le conseil que beaucoup d'administrés ne sont pas favorables à l'extinction de l'éclairage public.

Monsieur Jean-Marie CLICHE aimerait connaître le coût de l'électricité de la commune sur une année. Selon Monsieur Serge CAMACHO : 3.827,85 € par mois.

Monsieur Adrien VALLIEZ demande le coût de l'éclairage par led. Monsieur Serge CAMACHO considère que le coût d'une mise en place de l'éclairage en led est assez onéreux. La lampe Rue de Quincampoix est en led et a coûté environ 800 €. Néanmoins, il précise que toutes les communes aux alentours sont pour la plupart dotées de led et qu'au fur et à mesure que la commune changera l'éclairage, cela sera en led. Monsieur Pascal FERRAT précise que la rue de Montpellier est dotée de 28 réverbères.

BILAN DE L'HYDROCURATION ET INSPECTION DES CANALISATIONS RUE DE LA LIBERATION ET RUE SAINT JEAN

Madame Séverine BERGE n'a pas eu le temps de regarder avec précision le compte rendu concernant l'hydrocuration Rue de la Libération et Rue Saint Jean.

Elle précise que pour chaque rue il y a des commentaires.

Une propriété n'est pas conforme Rue Saint Jean et quelques unes Rue de la Libération.

Ce compte-rendu sera utile pour la société AREA..

INVENTAIRE DES ASSAINISSEMENTS NON CONFORMES

Monsieur Serge CAMACHO donne la parole à Madame Séverine BERGE. Concernant les assainissements, celle-ci a constaté qu'une habitation était non conforme Rue Saint Jean ainsi que quelques unes rue de la Libération. Un bilan plus précis sera fait pour la prochaine réunion. Monsieur Serge CAMACHO précise que la gestion des assainissements relève de la Communauté de communes du Val de l'Aisne, y compris les eaux de pluie.

DECORATIONS DE NOËL

Monsieur Pascal FERRAT rappelle les décorations qui existent sur la commune.

Pour le Domaine des Etangs, il précise qu'il n'est pas possible de mettre des décorations de Noël car les poteaux sont différents du centre du village. Néanmoins, des décorations ont été adaptées aux réverbères.

Il informe le conseil qu'il reste encore des lampadaires avec des accroches sur lesquels il n'existe pas de décoration.



Le projet est de mettre dans chaque rue la même décoration que l'entrée du rond-point.

Une décoration serait mise :

- au croisement de la Rue Quincampoix
- Rue des maillards
- Rue du Clos au croisement.
- Rue du Blocq

Monsieur Jean-Marie CLICHE considère qu'il est inutile de mettre une décoration Rue du Blocq car il n'y a pas d'habitation.

Madame Elodie DESJARDIN s'interroge sur le nombre de décorations nouvelles qui ont été achetées. La réponse est 12.

Concernant le prix des accroches, selon Monsieur Serge CAMACHO, il s'élève entre 100 et 200 €.

Madame Séverine BERGE propose de prévoir des décorations Route de Chassemy pour l'année prochaine.

Monsieur Jean-Marie CLICHE soulève le problème de l'éclairage au moment des fêtes.

Monsieur Serge CAMACHO propose de laisser allumer une semaine entre Noël et nouvel an.

Les membres du conseil municipal remercient Monsieur Pascal FERRAT pour son exposé.

CAMPING : RENDEZ-VOUS AVEC "CAMPING CAR PARK"

Monsieur Serge CAMACHO informe que suite au décès de Monsieur TELLIER, le camping est en cours de nettoyage.

Il a contacté la société "CAMPING CAR PARK" qui est le premier réseau européen d'aires d'étape et d'aires de services pour le stationnement des camping cars. Un rendez-vous a été porté pour le 10 octobre. Cette société aménage les campings et permet aux camping cars d'y séjourner en y accédant avec une carte.

Monsieur Serge CAMACHO n'a pas beaucoup de précisions à donner et il ne sait pas ce que la société va proposer. Le financement pourrait être 1/3 pour la société et 2/3 pour la commune.

Monsieur Serge CAMACHO précise que Ciry Salsogne est bien placé pour le tourisme et le camping est bien situé.

Le sujet est reporté à la prochaine réunion.

MONUMENT AUX MORTS

Monsieur Serge CAMACHO aimerait connaître l'avis des membres du conseil concernant le monument aux morts Rue de Montpellier. Actuellement, il n'y a qu'une plaque. Il faudrait peut-être un monument.

Monsieur Patrick POINCELET estime que seule une génération connaît la guerre de 1914 et un jour cela deviendra de l'histoire. Cela aurait-il du sens de mettre un monument ?



Monsieur Adrien VALLIEZ confirme qu'on a un devoir de mémoire. Madame Isabelle PREVOTEAUX considère qu'il faudrait relancer le souvenir dans les écoles.

Aucune décision n'est prise à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Séverine BERGE prend la parole et expose qu'au fil du temps, les voitures électriques vont s'imposer et que certains administrés ont posé la question de savoir si dans la commune il y avait un projet de bornes électriques. Elle rappelle que l'USEDA a la compétence électrique et qu'il existe deux sortes de bornes : des bornes rapides ou des bornes normales.

L'USEDA installerait les bornes mais la commune n'aurait pas beaucoup de bénéficiaires.

Monsieur Serge CAMACHO constate que dans les années à venir, les communes devront avoir des bornes électriques.

Madame Séverine BERGE informe le conseil qu'elle va rencontrer le responsable qui gère ce type de projet.

Monsieur Serge CAMACHO rappelle que le mandat des membres de la commissions électorales arrivent à expiration et qu'il faut nommer de nouveaux membres, à savoir :

- 1 titulaire et 1 suppléant pris parmi les membres du conseil municipal qui n'ont pas de délégation du maire
- deux volontaires pris parmi la population pour représenter l'administration
- deux volontaires pris parmi la population pour représenter le Tribunal.

Madame Maryline TOURIGNY et Monsieur Matthieu EVERAERE se portent candidats pour représenter le conseil municipal.

Monsieur Serge CAMACHO précise qu'il faudra informer la population pour trouver les délégués de l'administration et du Tribunal.

Madame Elodie DEJARDIN expose qu'elle a eu des demandes de certains habitants pour la commande de fioul groupée.

Après discussion et avis de Madame Christiane CAMACHO qui a fait les commandes groupées l'année précédente, la réponse est oui.

Monsieur Matthieu EVERAERE informe le conseil de la vitesse excessive des véhicules dans la commune.

Monsieur Serge CAMACHO propose de budgéter les ralentisseurs.

Selon Madame Séverine BERGE, le coût d'un ralentisseur s'élève entre 12.000 € et 15.000 €.

Monsieur Marcel BASTON propose de voir ce projet avec la société AREA qui s'occupe de la réhabilitation des rues.

Monsieur Jean-Marie CLICHE se porte parole des habitants qui s'interrogent sur la finition des trottoirs rue de Montpellier, les cailloux ne sont pas tassés.

Madame Séverine BERGE explique qu'avec le temps cela va se tasser. Cet aménagement peut être modifiable dans le temps.

Monsieur Serge CAMACHO rappelle que les travaux d'enfouissement de la Rue Saint Jean commenceront mi-octobre. La rue sera fermée de 8H à 17H et le ramassage des poubelles se fera avant 8H pendant cette période.



La dernière question concerne la brocante. Il faut des volontaires.
Monsieur Valentin NOIRET se propose de venir samedi matin.

Monsieur Adrien VALLIEZ est étonné d'avoir reçu un refus concernant sa demande d'exposer dans sa cour.

Monsieur Serge CAMACHO explique que le fait d'exposer dans sa cour se rapproche d'un vide-grenier et si une autorisation est donnée à une personne, d'autres feront la même chose, et de ce fait cela ne ressemblera plus à une brocante où chacun doit exposer le long de la rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H45.

Le Maire
Serge CAMACHO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Serge Camacho", with a long horizontal flourish extending to the right.

La Secrétaire
Christiane CAMACHO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christiane Camacho", with a long horizontal flourish extending to the right.